

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat est signé entre :

Le producteur	Le consomm'acteur
Boulangerie Artisanale FABIOPAIN	NOM, prénom
16, Rue de la Fabrique 68530 BUHL	Adresse..... Code postal, commune
Mail : contact@fabiopain.fr Tel : 03.89.76.96.66 www.fabiopain.fr	Mail
	Tél

Les membres de ThurAmap reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la **Charte de ThurAmap** (voir www.thuramap.fr onglet « Une amap, c'est quoi ? »).

LES PANIERS : le consomm'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :

COMPOSITION DES PANIERS DE PAINS BIOLOGIQUES AU LEVAIN, « A LA CARTE » 

Lors de la conclusion du contrat, le consomm'acteur constitue un panier selon son souhait en choisissant dans la liste proposée, sans limitation de quantité, de nombre de produits, ni de prix.

Ce panier détermine un contenu et une valeur de référence pour votre panier hebdomadaire, valable pendant toute la saison.

Vous avez la possibilité – lors de chaque distribution – de modifier les produits composant votre panier, pour un même montant, en vue de la distribution suivante.

Sans information de votre part, le panier qui vous sera préparé sera le panier de référence.

En cas d'absence, les points non utilisés une semaine sont reportables sur une semaine postérieure, à condition de prévenir le producteur au plus tard lors de la distribution de la semaine précédant l'absence. Les points non utilisés en cas d'absence programmée, peuvent également être utilisés par anticipation.

En cas d'utilisation de points supérieurs à la valeur du panier de référence, un rattrapage devra être fait dans les semaines suivantes, ou la différence devra être réglée au producteur en fin de contrat.

En cas d'absence non signalée à l'avance, au plus tard le lundi soir, les points de la distribution manquée seront définitivement perdus. (Voir nota produits non distribués)

Je compose mon panier de référence :

PRODUITS		Prix unitaire	Prix au kilo	Quantité choisie	Montant en euros
Pain complet moulé	850 g	4.30€	5.06€		
Pain complet miche	850 g	4.30€	5.06€		
Pain complet au tournesol	650 g	4.30€	6.62€		
Pain complet au lin	650 g	4.30€	6.62€		
Pain de campagne	850 g	4.30€	5.06€		
Pain de campagne moulé	850 g	4.30€	5.06€		
Miche de campagne	850 g	4.30€	5.06€		
Miche de campagne aux graines	500 g	3.80€	7.60€		
Miche de campagne aux graines de Chia	400 g	3.30€	8.25€		
Pain aux 5 céréales	650 g	4.30€	6.62€		
Pain au seigle	650 g	3.80€	5.85€		
Pain à l'épeautre	650 g	4.30€	6.62€		
Pain au kamut	500 g	3.80€	7.60€		
Pain au petit épeautre	500 g	4.30€	8.60€		
Pain alsacien	600 g	3.60€	6.00€		
TOTAL DU PANIER				Pains	€

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu au point de distribution et aux dates indiquées. La saison commence le jeudi 31 mars 2022 et se termine le 30 mars 2023, soit **44 distributions correspondant à 50 paniers hebdomadaires, pour la saison complète.**

Durée de la saison pour le consomm'acteur et nombre de paniers	La saison commence le et se termine le 30 mars 2023. Soit paniers hebdomadaires
Point de distribution	Foyer Rencontre et Loisirs - 24 rue des Fauvettes - Wittelsheim
Jours de distribution	Les distributions ont lieu entre 18h00 et 18h45, tous les jeudis, sauf : <ul style="list-style-type: none"> • Les jeudis 14 et 21 avril 2022 (Pâques et congés) ⇒ panier double le 7 avril • Le jeudi 26 mai 2022 (Ascension) ⇒ panier double le 19 mai • Les jeudis 14, 21 et 28 juillet 2022 (congés) ⇒ panier double le 7 juillet • Le jeudi 10 novembre 2022 (Armistice) ⇒ panier double le 3 novembre • Les jeudis 22 et 29 décembre 2021 (Noël et Jour de l'an) ⇒ panier double le 15 décembre
A noter : panier double le 30 mars 2023 (pas de distribution la 1^{ère} semaine d'avril 2023 - Pâques)	

LE PRIX POUR LA SAISON ET LES PAIEMENTS :

Prix pour la saison :	Prix d'un panier : € X paniers hebdomadaires = €
Modes de paiement : à la signature du contrat, le consomm'acteur choisit son mode de paiement :	<p>➤ En 1 fois, lors de l'inscription :</p> <p><input type="checkbox"/> 1 chèque de €, encaissé immédiatement</p> <p><input type="checkbox"/> Ou <input type="checkbox"/> Par carte bancaire au stand Fabiopain.</p> <hr/> <p>➤ En 2 ou 3 fois :</p> <p><input type="checkbox"/> chèques de € et 1 chèque de €, encaissés en avril 2022, août 2022 et décembre 2022</p> <p><input type="checkbox"/> Ou <input type="checkbox"/> Par carte bancaire au stand Fabiopain lors de la première distribution des mois d'avril 2022, août 2022 et décembre 2022.</p>
<input type="checkbox"/> chèque(s) à l'ordre de FABIOPAIN ,	
<input type="checkbox"/> Ou	
<input type="checkbox"/> carte bancaire.	

Carte à points :

Vous souhaitez de temps en temps pouvoir prendre **plus** de pain que votre panier hebdomadaire, ou encore prendre en plus de votre panier des viennoiseries ou spécialités proposées par Fabiopain ?

Il s'avère que la charte des amaps ne permet pas d'achats supplémentaires hors contrats et de paiements en argent liquide sur les lieux de distribution. Pour répondre à ce type de demandes, ThurAmap a créé pour vous la carte à points. Pour l'Amap Fabiopain, vous pouvez acquérir une carte **d'une valeur mini de 20 points (20€) et d'une valeur maxi de 40 points (40€)** sans date limite d'utilisation, et renouvelable/ rechargeable sous conditions.

Paiement par chèque à l'ordre du producteur ou par carte bancaire, lors de l'achat de la carte.

Attention ! S'il suffit d'être adhérent à ThurAmap pour prendre une carte à points, seules les personnes ayant souscrit un contrat auprès de l'Amap Fabiopain, pourront renouveler leur carte à points en cours de saison.

Renseignez-vous auprès de votre amap ou au point info de ThurAmap.

Précision concernant les produits non distribués :

En cas de non retrait de panier, les produits non distribués pourront être éventuellement attribués à d'autres consomm'acteurs titulaires d'une carte à points.

Sinon, ils seront conservés par le producteur pour être congelés, puis remis à une association caritative de son choix.

Le consomm'acteur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (10€), pour la saison 2022/2023.

Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

Nous recherchons un ou plusieurs volontaires pour participer au comité de pilotage de l'**Amap PAIN BIO**. Indiquez si vous souhaitez avoir des informations complémentaires sur la façon dont vous pourriez vous impliquer :

OUI NON

Etabli en 2 exemplaires à, le et signé par les 2 parties.

Le producteur (signature)	Le consomm'acteur (signature)
-------------------------------------	---